

CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES

JANVIER > JUIN 2024

COLLECTABLES



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
LU 1	JE 1	VE 1	LU 1 Lundi de Paques	ME 1	SA 1
MA 2	VE 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2
ME 3	SA 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 3 P&C
JE 4	DI 4	LU 4 RES PMC	JE 4	SA 4	MA 4
VE 5	LU 5 RES PMC	MA 5	VE 5 RES PMC	DI 5	ME 5
SA 6	MA 6	ME 6	SA 6	LU 6 P&C	JE 6
DI 7	ME 7	JE 7	DI 7	MA 7	VE 7
LU 8 RES PMC	JE 8	VE 8	LU 8 P&C	ME 8	SA 8
MA 9	VE 9	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9
ME 10	SA 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10 RES PMC
JE 11	DI 11	LU 11 P&C	JE 11	SA 11	MA 11
VE 12	LU 12 P&C	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12
SA 13	MA 13	ME 13	SA 13 ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT	LU 13 RES PMC	JE 13
DI 14	ME 14	JE 14	DI 14	MA 14	VE 14
LU 15 P&C	JE 15	VE 15	LU 15 RES PMC	ME 15	SA 15
MA 16	VE 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16
ME 17 EMBLACEMENT PDD	SA 17	DI 17	ME 17 EMBLACEMENT PDD	VE 17	LU 17
JE 18	DI 18	LU 18 RES PMC	JE 18	SA 18	MA 18
VE 19	LU 19 RES PMC	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19
SA 20 CONTENEUR VERT	MA 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20
DI 21	ME 21	JE 21	DI 21	MA 21	VE 21
LU 22 RES PMC	JE 22	VE 22	LU 22	ME 22	SA 22
MA 23	VE 23	SA 23	MA 23	JE 23	DI 23
ME 24	SA 24	DI 24	ME 24	VE 24	LU 24 RES PMC
JE 25	DI 25	LU 25	JE 25	SA 25	MA 25
VE 26	LU 26	MA 26	VE 26	DI 26	ME 26
SA 27	MA 27	ME 27	SA 27	LU 27 RES PMC	JE 27
DI 28	ME 28	JE 28	DI 28	MA 28	VE 28
LU 29	JE 29	VE 29	LU 29 RES PMC	ME 29	SA 29
MA 30		SA 30	MA 30	JE 30	DI 30
ME 31		DI 31		VE 31	

PMC > COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



- INTERDIT**
- Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotines ou de nourriture humide pour animaux, ...
 - Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
 - Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, pesticides, colle, peintures et vernis, tubes de silicone
 - Les emballages avec une contenance à 8L
 - La frigolite
 - Autres objets
 - Les emballages avec bouchon de sécurité enfant

- ATTENTION !**
- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
 - N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Les règles pour un bon recyclage

- égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.
- Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.
- Retirez les films plastiques qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

LÉGENDE :

- RES : DÉCHETS RÉSIDUELS
- P&C : PAPIERS - CARTONS
- PMC : EMBALLAGES EN PLASTIQUE - EMBALLAGES MÉTALLIQUES - CARTONS À BOISSONS
- ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT
- PDD : PETITS DÉCHETS DANGEREUX

- Sortez vos déchets avant 6.00 h, de préférence la veille à partir de 20.00 h. En été les collectes peuvent commencer à partir de 5.00 h.
- Fermez bien le sac. Placez le sac poubelle de manière bien visible sur le trottoir.
- Des problèmes concernant les collectes ? Plus d'info ? Contactez intradura 02 334 17 40.

- Téléchargez Recycle!
- Consultez le jour de collecte, les informations sur le tri et les points de collecte sur votre smartphone avec l'application Recycle!. Grâce à ses notifications et informations utiles, vous serez toujours à jour !
- Téléchargez vite l'application gratuite !

PAPIER-CARTON > COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



- Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants
- Dans une boîte en carton ou en petit paquet. De préférence avec une corde naturelle



- Papier et carton sale ou gras
- Photos, papier peint
- Mouchoir, papier absorbant et aluminium

VERRE > DANS LA BULLE À VERRE



- Séparer le verre blanc et le verre de couleur
- Videz bien les bouteilles et bocaux



- Les verres résistants aux hautes températures (ex. plats au four)
- Ampoules
- Les couvercles et capsules sont triés dans le sac PMC
- Porcelaine, céramique, terracotta
- L'opaline et le cristal
- Le verre plat tel que les vitres et les miroirs

Vous avez encore des doutes sur les emballages? Allez sur www.trionsmieux.be

En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur : www.fostplus.be



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.



CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES

JANVIER > JUIN 2024

COLLECTABLES



DÉCHETS RESIDUELLES (RES)

Tous les déchets non recyclables et pouvant être placés dans un sac-poubelle.

AUTORISÉS

- ✓ Papiers souillés, papier aluminium, plastique non recyclable ou déchets en plastique, chewing-gum, litières pour chats, sacs aspirateurs, etc.

À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Les objets recyclables, produits chimiques et petits déchets dangereux (PDD), etc.

Utilisez les sacs agréés par la commune et déposez-les, bien fermés et bien en évidence, sur le trottoir. Les sacs pour les déchets résiduels sont disponibles à la maison communale.

TEXTILE

AUTORISÉS

- ✓ Textile usagé et non usagé : vêtements, chaussures (par paire), sacs à main, linge de lit (draps, couvertures et couettes, sacs de couchage, etc.), rideaux, essuies de bain, nappes

À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Textile mouillé ou sale, tapis, couvertures électriques, matelas

Mettez le textile dans un sac fermé, afin qu'il conserve sa valeur. Vous trouverez un conteneur à textiles : à la hauteur de la maison communale - Place 10 (CURITAS) Place (Centre) et Bois d'Acren 51 (VIC) Muydt (Wereldmissiehulp).

CONTENEUR VERT DE BIÈVÈNE

Adresse : Muydt - 1547 BIÈVÈNE

Heures d'ouverture :

Du 01/04 jusqu'au 30/11

Mercredi, jeudi et vendredi : de 13 h à 17 h 30.

Chaque samedi :

de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

Attention! Samedi 20/01/2024 EXTRA collection vieux sapins

À déposer : tontes de pelouse, petits déchets de jardin et résidus de taille.

Conditions : Chaque habitant peut venir y déposer ses déchets sur présentation de sa carte d'accès. Les personnes qui ne possèdent pas encore ce document peuvent en faire la demande auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture.

CONTENEURS À VERRE

Le verre doit être déposé dans les bulles à verre de Muydt et de la Place (maison communale).

Il est **interdit** de déposer des immondices, décombres ou autres déchets aux alentours des bulles à verre. Même si la bulle est pleine, vous ne pouvez pas abandonner votre verre à côté de celle-ci. Quiconque enfreint les dispositions du règlement SAC doit aussitôt remettre les choses en état de propreté et se verra infliger une amende administrative.

ENCOMBRANTS (SUR DEMANDE ET PAYANT)

Les déchets volumineux ne rentrant pas dans un sac-poubelle et qui ne sont pas recyclables.

AUTORISÉS

- ✓ Glacières, matériaux isolants (laine de roche), objets ne pouvant pas être séparés, comme un fauteuil, une chaise recouverte de tissu, un tuyau d'arrosage, une valise, etc.

À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Matériaux recyclables tels que métaux, meubles en bois, appareils électriques, plastiques durs, matelas, etc.

Vous avez des déchets encombrants ?

Les dates de collecte sont indiquées sur le calendrier. **Contactez-nous au plus tard une semaine avant la date de collecte prévue** au 02 334 17 40 ou par e-mail à grofvuil@intradura.be ou consultez le site www.intradura.be et remplissez le formulaire de demande.

Important : indiquez la quantité et la composition des déchets encombrants (liste des choses à emporter).

Tarif : 0,26 €/kg. Vous devez être présent le jour de la collecte. Les encombrants seront pesés et vous devrez payer directement par Bancontact (pas en espèces).

Remarque : Ne sortez pas vos encombrants la veille vous éviterez ainsi que d'autres déchets y soient ajoutés.

PETITS DÉCHETS DANGEREUX (PDD)

Tous les déchets ménagers qui nuisent à la santé et à l'environnement.

Vous pouvez déposer vos PDD au point de collecte, dans le centre. Ces déchets seront ramassés par le chemocar d'Intradura.

Heures d'ouverture : 15 h - 18 h

Ces déchets sont stockés séparément - triés par types de PDD - pour éviter des réactions chimiques dangereuses.

AUTORISÉS

- ✓ Peintures, encres, colles, résines, huiles, graisses, solvants, et autres produits acides ou basiques, ainsi que les produits d'entretien, les piles, les substances ou produits contenant du mercure, les emballages vides ou contenant encore des produits précités

À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Médicaments périmés (pharmacie), munitions ou autres explosifs, bouteilles de gaz réutilisables

Assurez-vous que :

l'emballage est bien fermé et qu'il n'y a pas de fuite; les produits sont dans leur emballage d'origine (si possible) quand vous venez les déposer. Si vous ne retrouvez plus l'emballage d'origine, déposez le produit dans un emballage solide et bien fermé.

PARCS DE RECYCLAGE

Parcs à conteneurs de Silly, Lessines et Enghien

La commune de Biévène a passé un accord avec l'intercommunale wallonne des déchets IPALLE pour permettre aux habitants de notre commune d'accéder aux parcs à conteneurs de Silly, Lessines et Enghien.

Ces parcs à conteneurs sont accessibles à tous les résidents de Biévène moyennant le paiement d'un abonnement annuel de 149 € à IPALLE (à payer sur place). Vous recevrez alors un badge d'accès que vous devez toujours avoir sur vous lors de votre visite au parc à conteneurs.

Pour améliorer le tri des déchets, le conseil communal a décidé, en date du 03/02/2009, de vous octroyer un subside de 25 € par an. Celui-ci vous sera versé par la commune sur présentation de votre preuve de paiement à IPALLE.

Pour plus d'informations, veuillez contacter IPALLE, Rue de l'eau vive 1 - 7503 Froyennes : Tél. : 069 84 59 88 - www.ipalle.be

PARC À CONTENEURS DE SILLY

Chemin Dugnonne 3 - 7830 SILLY
Tél. : 068 55 22 50

Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45

Du mardi au samedi :

de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45

Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février,

le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

PARC À CONTENEURS DE LESSINES

Avenue de prairie 1 - 7860 LESSINES
Tél. : 068 33 93 79

Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45

Du mardi au samedi :

de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45

Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février,

le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

PARC À CONTENEURS D'ENGHIEN

Rue du Commerce - PETIT-ENGHIEN
Tél. : 02 395 87 65

Heures d'ouverture

Lundi : de 12 h 30 à 18 h 45

Du mardi au samedi :

de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 45

Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 15

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février,

le parc à conteneurs ferme à 17 h 45.

COMPOSTAGE À DOMICILE

Le compostage est un processus au cours duquel les déchets organiques sont transformés, dans des conditions bien définies, par les micro-organismes et les petits invertébrés en un produit fini stable : le compost.

Les principes de base Comme la plupart des êtres vivants, les organismes de décomposition ont besoin d'aliments, d'humidité et d'oxygène. En tant que composteur, vous devez absolument tenir compte de ces besoins.

Pour faire un bon compost, il est indispensable de maintenir l'équilibre entre les matières vertes et les matières brunes.

Les matières vertes comprennent les restes alimentaires facilement dégradables, les tontes de gazon et autres matières molles riches en eau et éléments nutritifs.

Les matières brunes sont plus rigides et se dégradent plus lentement. Elles facilitent la circulation de l'air dans le compost.

Quelques exemples de matières brunes : les copeaux de bois, les tiges des herbes et

plantes vivaces, les fines branches d'arbres et d'arbustes, la paille, les aiguilles de pin, les feuilles d'automne sèches et difficilement dégradables, etc.

Il est recommandé d'alterner les couches de matières brunes et de matières vertes.

Dans ces conditions, l'activité des micro-organismes entraîne une élévation de la température dans le compost. Parfois, il ne s'agit que de quelques degrés, mais dans un compost très « actif », la température peut atteindre 50 ou 60 °C, voire plus. Mais l'activité de ces organismes dépend également de la température ambiante. La décomposition est beaucoup plus lente en hiver qu'en été.

Fûts à compost Vous pouvez acheter un fût à compost auprès du Service de l'Environnement. De grands bacs à compost (+/- 1 m³) sont également disponibles. Vous pouvez également demander un module d'extension pour votre bac à compost.

Service de l'Environnement de Biévène

E-mail : myriam@gemeentebever.be
Tél. : 054 51 70 85

BOUTEILLES DE GAZ USAGÉES

Où déposer une bouteille de gaz vide ?

Consultez le site www.mabouteillegaz.be pour savoir où déposer votre bouteille de gaz près de chez vous.

AMIANTE

Pour évacuer de grandes quantités d'amiante, veuillez vous adresser à Intradura - www.intradura.be ou **02/334.17.40**



En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur : www.fostplus.be

Vous avez encore des doutes sur les emballages? Allez sur www.trionsmieux.be